

Dans les aéroports, une nouvelle réglementation de sûreté sur les liquides transportés en bagage de cabine entre en vigueur. Celle-ci s'harmonise, en principe, avec la toute récente libéralisation américaine. Désormais, on tolère des produits liquides en petit conditionnement, les mêmes que ceux interdits un temps après les tentatives déjouées d'attentat du 10 août dernier. Mais les systèmes de mesure différents vont provoquer un nouveau casse-tête aux passagers et à ceux qui les contrôlent. Selon que le contrôle de sûreté a lieu d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, les règles vont être différentes. Mêmes difficultés au départ de Grande-Bretagne où la taille de la valise de cabine obéit à de nouvelles normes. Voici ce qui est autorisé à partir de lundi... et les nombreuses exceptions.

→ Les vols concernés. La nouvelle règle intéresse les vols au départ ou à destination des pays de l'Union européenne (ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse), y compris les vols intérieurs et quelle que soit la nationalité de la compagnie aérienne.

→ Le sac transparent et les flacons. La nouvelle réglementation européenne, révisable dans six mois et presque semblable à celle en vigueur en Amérique du Nord, permet de transporter des liquides en cabine à condition de les placer dans un sac plastique transparent possédant une fermeture (zip ou des pressions). Ses dimensions maximales sont de 20 x 20 cm et une capacité d'un litre. À l'intérieur de ce sac - un seul par passager - peuvent être placés des flacons ou des tubes de 100 ml maximum chacun. C'est le volume des petits aérosols de mousse à raser ; un tube de dentifrice standard contient 75 ml de pâte, mais la plupart des shampoings du commerce dépassent 125 ml et sont donc proscrits.

→ Où trouver les sacs en plastique ? Dans les commerces d'alimentation, ils sont vendus comme sacs de congélation. La plupart des aéroports vont en proposer à partir de lundi, mais ils n'y sont pas obligés.

→ Comment passer rapidement les contrôles ? Il faut préparer les objets à contrôler avant d'arriver sur le tapis de l'appareil de contrôle à rayons X et présenter, en dehors du bagage de cabine, le sac transparent contenant les produits liquides ainsi que les gros appareils électriques (ordinateur, lecteur DVD, etc.). N'oubliez pas non plus de sortir aussi les éventuels médicaments et aliments liquides pour bébé. Il faut aussi retirer sa veste et son manteau en y laissant les objets métalliques (téléphone, porte-monnaie, clés, etc.) pour ne pas déclencher d'alarme en passant sous le portique. On peut aussi vous demander d'enlever vos chaussures et votre ceinture. Sachez enfin que des traces d'explosif sont recherchées de manière aléatoire.

→ Les médicaments liquides indispensables pendant le vol doivent être accompagnés d'une ordonnance. Si celle-ci est manuscrite, souvent peu

lisible pour du personnel non médical, prévoir un document plus explicite à votre nom comme une copie de la facture envoyée à la Sécurité sociale avec la feuille de remboursement. Pas de restriction pour les autres produits pharmaceutiques (comprimés, gélules). Les aliments pour bébé ou le lait maternisé ne sont pas concernés par les limitations de volume, mais doivent pouvoir être goûtés lors du contrôle, ce qui est contraire à toutes les règles d'hygiène.

→ Les achats hors taxes. Pas de restriction de contenance non plus sur les liquides, alcools ou parfums achetés dans les boutiques hors taxes à l'aéroport, à condition d'être placés dans un sac scellé par le vendeur, ce qui garantit la traçabilité du produit. Conserver la preuve d'achat. Attention tout de même si vous êtes par exemple lyonnais ou toulousain, votre bouteille achetée en dehors de l'Union européenne à Dubaï ou Singapour par exemple pourra être confisquée lors de votre correspondance à Paris.

→ Des exceptions pour les achats hors taxes. Si le passager sort de la zone de transit lors d'une correspondance, ses achats de liquide pourront être saisis. Donc, pas de problème pour un Paris-New York, mais attention à un trajet Paris-Las Vegas via Chicago où les fonctionnaires de la Transportation Security Administration pourraient sévir.

→ Les achats à bord des avions. Si les bouteilles ont été acquises à bord d'un avion battant pavillon d'un des pays de l'Union européenne (ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse) puis placées dans un emballage scellé, elles seront acceptées lors d'une correspondance en Europe. Elles seront confisquées si une partie du trajet - Johannesburg-Paris-Stockholm, par exemple - a été effectuée avec un transporteur hors CE.

→ Valise réglementée en Grande-Bretagne. La taille du bagage de cabine change dès lundi en Grande-Bretagne, contrairement au reste de l'Europe où ce changement n'est prévu que dans six mois. Une contrainte à intégrer aussi dans le cas d'une correspondance à prendre outre-Manche. Les nouvelles dimensions ne doivent pas dépasser 56 x 45 x 25 cm, une norme définie par IATA, l'Association mondiale des compagnies aériennes. En dehors de la perfide Albion, la somme des trois dimensions de la valise inférieure à 115 cm reste applicable.

→ Deux poids, deux mesures. La contenance autorisée des flacons de liquide est de 100 ml à l'aller vers l'Amérique du Nord, mais seulement de... 90 ml au retour, ce qui pourrait provoquer la confiscation de coûteux flacons de parfum. Les casse-tête seront inévitables. Même si les dirigeants politiques européens comme les autorités de tutelle se veulent rassurants : « Les mesures ont été harmonisées avec les États-Unis. » Pas si sûr, surtout pour qui prend la peine de lire les consignes draconiennes des administrations américaine (www.tsa.gov) et canadienne (www.tg.gc.ca).

Elles maintiennent le volume des récipients autorisés à 90 ml (ou 3 onces) au lieu de 100 ml. Même constat sur les sites Internet des compagnies aériennes américaines. Face à l'intransigeance des agents de la Transportation Security Administration qui font les contrôles aux États-Unis, on peut donc craindre que les flacons aux normes européennes soient saisis. Même complication pour le sac en plastique autorisé. Il n'est pas de la même taille des deux côtés de l'Atlantique. Deux poids, deux mesures, susceptibles de provoquer des palabres aux postes d'inspection, parfois prétextes à des mesures vexatoires vis-à-vis des passagers de certaines nationalités.